

LA QUESTION DU JOUR

SOMMETS DU G20 ET DE L'OTAN

Qu'est-ce que la tenue de ces sommets change dans vos vies ?

Envoyer vos opinions par courriel à editorial@ledroit.com, maximum 200 mots.
Les lettres doivent être signées avec vos coordonnées complètes.
Seuls le nom et la ville de résidence apparaîtront en cas de publication.

Un « A » pour le budget

En tant que dirigeants d'universités et de collèges d'Ottawa, nous avons conscience du lien vital qui unit l'éducation et la croissance économique. La formation et l'enseignement peuvent transformer des vies et une main-d'œuvre qualifiée et compétente peut produire et attirer de nouvelles occasions de développement. Pour sa part, la recherche crée de nouvelles connaissances qui stimulent l'activité économique, attirent des investissements et rehausse à la fois notre qualité et notre niveau de vie.

Mais pour que tout cela arrive, le gouvernement doit comprendre ce lien et faire de l'éducation une priorité. Et c'est exactement ce que le gouvernement McGuinty a fait la semaine dernière.

En investissant plus de 780 millions\$ dans des projets d'immobilisations, le gouvernement de l'Ontario permettra aux universités et aux collèges de moderniser leurs installations et d'augmenter leurs capacités à long terme en matière de recherche, d'enseignement et de formation professionnelle.

Jumelés à une contribution de contrepartie du gouvernement fédéral, ces nouveaux fonds permettront à des campus aux budgets serrés de développer ou rénover leurs installations et se doter des équipements de pointe essentiels au maintien de leur dynamisme.

De plus, le budget de cette année aidera l'Ontario à gagner, à l'échelle mondiale, la réputation d'une province qui se démarque dans l'économie du savoir et où le talent afflue. Les 715 millions de dollars à l'appui de la recherche et des partenariats pour l'innovation, de même que les 10 millions consentis pour enrichir les bourses d'études supérieures.

Nous saluons aussi l'investissement de 150 millions de dollars en aide immédiate non renouvelable destinée à atténuer les importantes pressions financières découlant de l'accroissement des effectifs étudiants et des frais de fonctionnement des universités et des collèges.

Prospérité future

Le gouvernement de l'Ontario a prévu du financement au cours des deux prochaines années pour la formation professionnelle et des initiatives d'alphabétisation. Les emplois de demain dépendent des programmes de formation disponibles aujourd'hui. Aussi, les universités et les collèges doivent être en mesure d'outiller adéquatement les travailleurs actuels et futurs. Qu'il s'agisse d'un finissant du secondaire à la recherche d'un diplôme collégial ou universitaire ou d'un adulte cherchant à per-

fectionner ses compétences, le résultat sera le même : une main-d'œuvre ontarienne hautement qualifiée.

La formation et l'enseignement peuvent transformer des vies et une main-d'œuvre qualifiée et compétente peut produire et attirer de nouvelles occasions de développement.

Le budget 2009 n'oublie pas l'entreprise privée; il propose entre autres une bonification substantielle du crédit d'impôt applicable aux salaires versés aux étudiants stagiaires inscrits aux programmes d'enseignement coopératif des universités et des collèges ontariens. De plus, le Réseau collégial pour l'innovation industrielle recevra 10 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les petites et moyennes entreprises dans leurs activités de recherche appliquée, de transfert de technologie et de commercialisation.

Une récente étude – commandée par le premier ministre Dalton McGuinty – sur les moyens d'assurer la prospérité et la compétitivité indique que l'Ontario «doit augmenter le pourcentage de jeunes qui fréquentent les collèges et les universités afin de créer un bassin de candidats suffisant pour pourvoir les postes exigeant une éducation postsecondaire, ce qui représente 70 % des emplois qui seront créés au cours des prochaines décennies».

Le gouvernement McGuinty mérite un «A» à son bulletin pour avoir inscrit l'éducation, la recherche et la formation professionnelle parmi les priorités de son budget 2009.

Robert C. Gillett,
Président,
Collège Algonquin

Andrée Lortie
Présidente,
La Cité collégiale

Roseann O'Reilly Runte,
Présidente et vice-chancelière,
Université Carleton

Allan Rock,
Recteur et vice-chancelier,
Université d'Ottawa



ARCHIVES, LeDroit

Le candidat à la chefferie du Parti conservateur de l'Ontario, Randy Hillier.

Les fausses inquiétudes de Randy Hillier

Selon Radio-Canada, un des candidats à la chefferie du Parti conservateur ontarien et député à Queen's Park, Randy Hillier, veut remettre en question la Loi sur les services en français afin d'en débattre. Selon lui, il ne serait pas raisonnable d'offrir des services en français dans une ville comme Toronto où l'on retrouve pourtant plus de 50 000 francophones. Il a aussi peur que d'autres groupes pourraient profiter de la situation afin de faire des réclamations semblables. Il laisse ainsi entendre qu'il faudrait retourner à l'époque sous la gouverne de Mike Harris.

Espérons que Hillier ne deviendra pas chef du Parti conservateur. Il faudrait aussi lui rappeler que même Mike Harris n'a pas fait que des misères à la population francophone de sa province. Il a octroyé, pour des raisons constitutionnelles il va s'en dire, la pleine gestion scolaire à sa minorité de langue française.

Certes, Harris a donné d'une main pour reprendre de l'autre. En effet, c'est aussi sous le gouvernement Harris que les francophones d'Ottawa et de la province ont presque perdu l'hôpital Montfort. En revanche, les tribunaux ontariens ont fait prendre conscience à la population francophone et au gouvernement lui-même toute l'importance de la Loi sur les services en français. Le gouvernement ne peut pas offrir des services en français qui seraient en dessous de la

désignation établie au moment de l'accréditation de l'institution ou de l'agence en question. Pour modifier un tel état de fait, il faudrait revoir la Loi sur les services en français. Or, en jetant son pavé à la mare, le candidat conservateur Hillier ne fait ici que prendre sa revanche. Le candidat conservateur utilise aussi la bonne vieille technique visant à diviser pour régner et place, par surcroît, les francophones sur la défensive. Or, le gouvernement de l'Ontario a des obligations envers la minorité francophone de la province, tout comme il a des responsabilités envers d'autres groupes de citoyennes et citoyens. La citoyenneté n'est pas monochrome.

Francophobie

Finalement, les propos de Hillier – l'ancien leader du mouvement des Landowners – choquent car ils contribuent à conforter le mouvement francophobe qui se trame depuis plusieurs années en Ontario, notamment dans la région d'Ottawa et de l'Est ontarien, contre toute mesure cherchant à favoriser une meilleure intégration de la francophonie ontarienne au sein de la gouvernance des politiques publiques, tant au plan provincial qu'au sein du monde municipal et de la politique locale. Plus l'action des francophones cherche à prendre une dimension citoyenne et non uniquement festive, plus elle se heurte à des résistances bureaucratiques; pensons à la Ville d'Ottawa et aux mouve-

ments carrément francophobes qui ont agité les épouvantails contre le bilinguisme dans l'affichage à Rockland.

Si les propos de Hillier sont inquiétants, c'est aussi parce que depuis plus de 30 ans, les francophones de la province reçoivent des services en français en vertu d'un principe énoncé par le premier ministre John Robarts dans les années 1960 selon lequel des services en français seront offerts en Ontario «là où c'est pratique et là où c'est raisonnable». Le gouvernement ontarien n'a jamais fait autre chose. Que le conservateur Hillier suggère qu'il n'est pas raisonnable d'offrir des services en français à Toronto, c'est aller à l'encontre d'une trajectoire institutionnelle qui a pourtant bien servi les gouvernements qui se sont succédés à Queen's Park. Les services en français en Ontario n'ont jamais été onéreux sur sa gestion des services publics. Enfin, le candidat Randy Hillier devrait aussi comprendre que la Loi sur les services en français a reconnu que l'Ontario souhaite que le patrimoine francophone puisse être non seulement maintenu, mais reproduit pour les générations à venir. Cela est non seulement souhaitable mais tout à fait raisonnable. On ne peut pas gouverner uniquement en laissant les forces du marché à elles-mêmes. Cela s'avère irresponsable.

Linda Cardinal,
Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques,
Université d'Ottawa